

La lettre de l'APCMA



LE MOT DU PRÉSIDENT

Des élections sur fond de réforme

Les élections aux chambres de métiers et de l'artisanat, qui ont eu lieu ce mois d'octobre, sont l'occasion de préciser leur rôle et celui des futurs élus, en perspective avec la réforme en cours. Ce qu'il faut souligner, en premier lieu, c'est que les CMA sont administrées par des hommes et des femmes qui connaissent à la fois le fonctionnement de l'entreprise artisanale et celui des chambres de métiers. Quelle meilleure garantie pour que chaque chambre de métiers et de l'artisanat réponde parfaitement aux besoins des artisans ?

Les 3 600 artisans désignés par leurs pairs s'engagent dans une mission de service public en faveur du secteur de l'artisanat et de ses entreprises. À ce titre, ils ont pour interlocuteurs les pouvoirs publics - parlementaires, représentants des régions et des collectivités locales - et siègent dans toutes les instances qui animent les territoires. Dès le soir des élections, ils deviennent les sentinelles de l'environnement des entreprises artisanales, les initiateurs de contrats d'objectifs pour l'emploi et l'apprentissage, ou encore pour la création et la reprise d'entreprises, en bref des acteurs incontournables du développement économique.

Conséquence de la réforme engagée, le mode électoral simplifié de cet automne traduit à la fois le renforcement régional et la volonté de maintenir une représentation locale forte, gage de la proximité avec les artisans et tous les publics amenés à faire appel à leur CMA. Il revient aux nouveaux élus de s'emparer des sujets d'actualité : l'essor de l'EIRL et son financement, la condition des apprentis, l'accès des Centres de formation à tous, l'amélioration du contexte de développement des entreprises artisanales, au niveau national et européen.

Alain Griset



Sommaire

LES CMA : PREMIER RÉSEAU D'APPUI AUX ENTREPRISES ARTISANALES

2

■ Les chefs d'entreprise artisanale et leurs conjoints inscrits au répertoire des métiers, soit près d'un million de personnes, ont été appelés à élire leurs représentants aux CMA. Quel est l'enjeu de ces élections ?

TRIBUNE

3

■ Michel Houel, sénateur de Seine-et-Marne

BRÈVES EUROPÉENNES

4

■ L'APCMA défend la mise en œuvre effective du *Small Business Act*

IMPULSIONS ACTIONS

4

■ Prix national Stars & Métiers 2010 : excellence artisanale et innovation vont de pair
■ À la découverte de l'offre de services des CMA

L'artisanat ne cesse d'innover !

La Cité des sciences et de l'industrie renouvelle le contenu de son exposition permanente consacrée à l'innovation. Une nouvelle fois, l'artisanat y figurera en bonne place aux côtés d'entreprises comme BULL, Rhodia, Michelin... en occupant un quart de l'exposition. Une belle occasion de valoriser le potentiel d'innovations des entreprises artisanales ! Pour mémoire, l'APCMA est partenaire de la Fondation Villette Entreprises créée à l'initiative de la Cité des sciences et de l'industrie.

Artisanat et territoire : une semaine dédiée aux créateurs et aux repreneurs d'entreprise



La création/reprise d'entreprise ne va pas de soi. Et, parce qu'une préparation à la création, à la reprise ou à la transmission est un gage de réussite, les

chambres de métiers et de l'artisanat apportent un accompagnement personnalisé dans le montage, la mise en œuvre et le suivi de ce type de projet. Du 18 au 25 novembre, les CMA, en organisant pour la neuvième année consécutive la Semaine nationale de la création reprise, iront à la rencontre des porteurs de projet pour les aider à matérialiser leur projet.

En savoir plus :

www.creation-reprise.artisanat.fr

Olympiades des métiers : en route pour la 41^e édition



Invité d'honneur au Salon Européen de l'Éducation, qui se déroulera du 25 au 28 novembre au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris, Worldskills France, comité français des Olympiades des métiers, lancera officiellement la 41^e édition des Olympiades des métiers. L'APCMA soutient cette compétition, véritable vitrine de l'excellence artisanale et sera présente sur le stand de Worldskills France pour accueillir les jeunes à la recherche d'une orientation professionnelle vers les métiers de l'artisanat.

Pleins feux sur...

Les chambres de premier réseau d'appui aux

Les chefs d'entreprise artisanale et leurs conjoints inscrits au répertoire des métiers, soit près d'un million de personnes, ont été appelés à élire leurs représentants aux CMA. Quel est l'enjeu de ces élections ?

Un million de personnes appelées à voter, pour quels enjeux ?

L'artisanat, faut-il le rappeler, est un secteur économique dynamique avec 920 000 entreprises, 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont plus de 6 milliards à l'exportation. Comptabilisant plus de trois millions d'actifs, c'est aussi un secteur créateur d'emplois et d'avenir : 430 000 emplois créés en sept ans, 180 000 apprentis formés chaque année dans les entreprises artisanales dont 80 % d'entre eux insérés professionnellement à l'issue de leur formation.

Outre son poids important dans l'économie (20 % du PIB français), l'artisanat se caractérise par un ensemble de critères : une taille d'entreprise ; un niveau de qualification qui fait partie de son identité ; des métiers définis qui, au-delà de leur diversité apparente, ont pour point commun le savoir-faire de la main toujours associé à la production ou au service apportés au consommateur. C'est aussi une culture, des valeurs, des voies d'accès aux métiers et des conditions d'exercice de la responsabilité propres aux petites entreprises.

Un réseau d'artisans élus par leurs pairs...

Le développement de l'artisanat, modèle économique auquel les Français sont attachés, repose sur un mode de représentation spécifique. Les artisans sont appelés, tous les cinq ans, à élire



parmi eux, ceux qui les représenteront au niveau local et régional. Ces élus, qui siègent à la fois à la chambre départementale de métiers et de l'artisanat et à la chambre régionale, animent un réseau d'établissements publics implantés sur tout le territoire.

... qui s'appuie sur les chambres de métiers et de l'artisanat

Administrées par des élus, les chambres de métiers et de l'artisanat sont les interlocuteurs privilégiés des chefs d'entreprise artisanale. Elles mettent en œuvre des missions d'accompagnement couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la détection d'une vocation à la transmission d'entreprise : orientation

e métiers et de l'artisanat: entreprises artisanales

des jeunes en apprentissage, création d'entreprise, management, gestion, formation, export, développement durable, démarche qualité...

Au plan national, les élus des chambres de métiers et de l'artisanat de France métropolitaine et d'outre-mer, réunis au sein de l'APCMA, représentent les intérêts généraux des entreprises artisanales. Ils militent pour que les entreprises artisanales, avec leurs spécificités, soient prises en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Des retombées concrètes

Les retombées de l'action des élus et des structures qu'ils animent sont nombreuses et concrètes. Pour n'en citer que quelques-unes, particulièrement illustratives ou emblématiques, on retiendra le développement et le regain d'attractivité de l'apprentissage, voie de formation reconnue aujourd'hui par tous comme étant d'excellence; l'amélioration de l'environnement de l'entreprise avec la simplification des formalités administratives et la création, très récemment, du statut de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée. Citons encore l'adoption du *Small Business Act* européen. Cela sans oublier la création d'un statut pour le conjoint collaborateur ou encore la mise en place de « dispositifs solidaires » : fonds de solidarité pour les artisans

dont l'entreprise a été frappée par une catastrophe naturelle, fonds de garantie pour le cautionnement de prêts...

Et puis, parce que plus que dans tout autre secteur la composante humaine intervient dans la performance de l'entreprise, il y a l'action au quotidien des élus et de leurs collaborateurs pour développer un service de proximité auprès des artisans et les accompagner dans la réussite de leur projet et le développement de leur entreprise.

Artisans, élisez vos représentants aux chambres de métiers et de l'artisanat !

Par une campagne d'incitation au vote, les artisans ont été appelés à élire leurs 3600 représentants, chefs d'entreprises artisanales comme eux et qui connaissent non seulement les problématiques spécifiques aux entreprises artisanales mais aussi le fonctionnement des chambres de métiers et de l'artisanat.

Déployée sous forme de spot sur des ondes telles que RTL, Europe 1, RMC, France Inter ainsi que sur le réseau des stations France Bleu, les stations des DOM et relayée par les CMA, cette campagne avait pour objectif de rappeler, si besoin en était, que les CMA sont là pour représenter et accompagner les artisans.

Cette campagne a reçu l'agrément du service de communication du gouvernement.

**Les chambres de métiers et de l'artisanat
sont les interlocuteurs privilégiés
des chefs d'entreprise artisanale.**



MICHEL HOUEL
Sénateur de Seine-et-Marne

Vous êtes président du groupe d'études Artisanat et services au Sénat, quelles évolutions voyez-vous pour l'artisanat ?

Le Parlement a adopté en 2010 deux réformes importantes concernant l'artisanat. J'ai eu l'honneur d'être le rapporteur de la commission de l'économie du Sénat pour le texte qui crée le statut de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée. Ce nouveau statut, très protecteur pour les entrepreneurs et leur famille, instaure un patrimoine professionnel affecté distinct du patrimoine personnel. Cette demande ancienne de l'APCMA trouve enfin satisfaction. Je m'en réjouis pour les artisans et pour le dynamisme de notre pays, car, en contribuant à limiter le risque d'entreprendre, l'EIRL lève un frein à la création d'entreprise. Je me félicite enfin que le gouvernement ait décidé de s'appuyer sur OSEO et la SIAGI pour accompagner l'essor de ce nouveau statut avec une garantie des prêts aux EIRL à hauteur de 70 %. Sans régler le difficile problème de l'accès des PME au crédit, cela constitue, je crois, un gage de réussite.

Vous citez deux réformes...

L'autre réforme importante concerne les chambres de métiers et de l'artisanat. Sa philosophie tient en deux mots : cohérence et proximité. Cohérence car il s'agit de renforcer leur efficacité en donnant à l'échelon régional des compétences et des moyens plus importants. Proximité car il ne faut rien sacrifier aux missions de terrain. Le texte prévoit un schéma de fusion volontaire des CMA au sein de la chambre de ressort régional et, pour les établissements hostiles à la fusion, le maintien de leur personnalité morale en tant que chambres départementales rattachées. Cette réforme de gouvernance est le fruit d'une large concertation adossée sur les orientations adoptées par l'assemblée générale des établissements du réseau en décembre 2008. Elle s'est déroulée dans une atmosphère apaisée et constructive que je salue.

L'APCMA défend la mise en œuvre effective du *Small Business Act*



Consultée par la Commission européenne à propos de la révision du *Small Business Act*, l'APCMA fait entendre sa voix. Elle appelle, en premier lieu, la Commission européenne à mettre en œuvre de façon concrète le SBA, c'est-à-dire à prendre en compte la diversité des PME par l'application du principe « Penser aux petits d'abord ». Tout en soulignant la continuité de l'engagement de la Commission en faveur de l'ensemble des PME, l'APCMA milite pour une orientation des politiques publiques en fonction des besoins de l'artisanat et des petites entreprises. Pour l'APCMA, les organisations représentatives de ces entreprises doivent être mieux associées à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et programmes publics à tous les échelons de décision (européen, national et territorial).

Le chiffre...

25 ●●●●●

C'est le nombre de sachets à pains roses distribués en octobre par les boulangers à leurs clients, avec ce message « Pour le dépistage, suivez la baguette » : une opération de santé publique menée par les Comités féminins pour la prévention et le dépistage des cancers, avec le soutien de l'Institut National du Cancer, des Caisses d'assurance-maladie, de la Confédération de la boulangerie... et des chambres de métiers et de l'artisanat.

Impulsions Actions

■ PRIX NATIONAL STARS & MÉTIERS 2010

Excellence artisanale et innovation vont de pair



La 4^e édition du Prix Stars & Métiers, organisée par les chambres de métiers et de l'artisanat et les Banques Populaires, vient de distinguer neuf chefs d'entreprise artisanale pour leur réussite en matière de savoir-faire et d'innovation technologique, stratégique, managériale et commerciale. Issus de secteurs aussi divers que la boulangerie-pâtisserie, la métallerie, la menuiserie, la fabrication d'instrumentation spécifique et technique, l'ébénisterie, la fabrication de cycles spéciaux ou encore la conception de prototypes d'objets, les neuf lauréats ont été distingués parmi 229 finalistes

au terme d'une sélection départementale puis régionale portant sur 2000 candidats.

Les lauréats nationaux recevront leurs trophées lors d'une grande soirée le 8 décembre 2010 au Pavillon Gabriel à Paris.

Prix de référence pour les artisans, le prix Stars & Métiers met en lumière la richesse de l'artisanat français dans sa capacité à innover et à entreprendre. Il est placé sous le haut patronage du ministère en charge de l'Artisanat.

Découvrez les lauréats, la qualité, l'originalité et l'excellence de leurs projets et de leurs parcours sur : www.starsetmetiers.fr.

À la découverte de l'offre de services des CMA

« **A**gir pour réussir, ici et maintenant ! », c'est le nom du mini-site présentant en vidéo l'offre de services des chambres de métiers et de l'artisanat.

Huit vidéos sont d'ores et déjà accessibles sur www.artisanat.fr.

Un dossier spécial artisanat sur lepoint.fr, un dispositif publicitaire sur les sites internet de la presse quotidienne régionale, une campagne d'e-mailings à destination d'artisans et une



campagne de référencement sur Google accompagnent le lancement de ce mini-site.

Les vidéos sont accessibles sur www.artisanat.fr/offredeservices



La Lettre de l'APCMA • Bimestrielle • Directeur de la publication : Alain Griset • Rédacteur en chef : François Moutot • Rédaction : Isabelle Pouget-Abadie - Élisabeth de Dieuleveult • APCMA - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél.: 01 44 43 10 00 - www.artisanat.fr • Diffusion : Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél.: 01 44 43 10 91 - Fax: 01 44 43 10 46 • Tirage: 4000 exemplaires • Editeur délégué: Edimétiers - Tél.: 03 87 69 18 18 • Impression: Champagnac • ISSN 1950-8093.

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat: 0825 36 36 36